

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 604 - page 2800

31 - Haute-Garonne

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens.

FOYER RURAL DE CASSAGNABERE.

Objet : le foyer rural ou l'association doit être un élément important d'animation et de développement de la vie en société et favoriser toute initiative collective visant à créer des liens avec les personnes; ses activités sont de nature à associer en fonction de leurs préoccupations tout public en en particulier les jeunes; il encourage l'innovation, l'éducation des personnes et les actions d'éveil au développement rural, en mettant à la disposition de la population un centre de rassemblement des informations pouvant devenir un véritable centre de ressources et de réflexion; dans la pratique ses buts sont : susciter et promouvoir, exercer et développer : les activités de temps libre (récréatives, culturelles, sportives..), les activités concernant la vie locale de son territoire ; renforcer la solidarité morales des habitants, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide ; il est habilité à acquérir ou à louer les terrains, locaux, installations et matériels nécessaires à sa mission et à son fonctionnement ; favoriser les activités liées à l'environnement ; favoriser des actions inter associatives en vue de développer du lien social ; fédérer des associations locales.

Siège social : mairie, 31420 Cassagnabère-Tournas.

Date de la déclaration : 2 juin 2014.